

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir Mme KOENDERS) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HAMEAU (pouvoir M. BORDAT) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - Mme FAVIER (pouvoir Mme BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2019

Monsieur Maglica, au nom des commissions de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, des finances, de l'administration générale, et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2019.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association "Entre Cour et Jardins" pour l'organisation de son festival, les 7 et 8 septembre 2019.

Par courriel en date du 17 avril 2019, l'association "Art Danse Bourgogne" a informé la Ville que l'association "Entre Cour et Jardins" a exprimé sa volonté de céder l'organisation et la responsabilité de son festival à ladite association dès l'édition 2019 et, par conséquent, sollicite le transfert de la subvention initialement attribuée à l'association "Entre Cour et Jardins" pour cet événement.

Compte tenu de ce qui précède, il convient d'une part, d'annuler la subvention susvisée attribuée à l'association "Entre Cour et Jardins" lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019 et, d'autre part, d'attribuer ladite aide financière à l'association "Art Danse Bourgogne" et d'approuver la convention relative au financement d'une association jointe au présent rapport.

2) Lors de séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 300 € à l'association "Les Amulecteurs" pour la présentation du spectacle "Qui Lut Crû".

L'association "Les Amulecteurs" a informé la Ville qu'elle ne présentera pas le spectacle précité mais le spectacle "Les Cul-Rieuses" et sollicite le transfert de la subvention attribuée sur cet événement.

Il vous est donc proposé de modifier l'objet de la subvention accordée à l'association "Les Amulecteurs" lors de la séance du 25 mars 2019 comme suit : "pour la présentation du spectacle "Les Cul-Rieuses"".

3) Lors de sa séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal a accordé, à l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or, les subventions suivantes :

- 1 500 € pour l'organisation d'une séance de cinéma à la piscine de la Fontaine d'Ouche, dans le cadre des « Jours de fête »,
- 10 000 € pour la conduite de l'action « Un cinéma pour tous », dans le cadre du Contrat de Ville.

L'Union Départementale des MJC de Côte d'Or a informé la Ville de son absorption par la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté à compter du 6 avril 2019.

Par conséquent, il convient de transférer les aides financières attribuées à l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or susvisées à la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - m'autoriser à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - m'autoriser, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - décider d'une part, d'annuler la subvention accordée à l'association "Entre Cour et Jardins" lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019 pour un montant de 25 000 € et, d'autre part, de l'attribuer à l'association "Art Danse Bourgogne" et d'approuver la convention de financement relative à une association entre la Ville et cette dernière jointe au présent rapport ;

5 – décider de modifier l'objet de la subvention accordée, à l'association "Les Amulecteurs" par le Conseil Municipal du 25 mars 2019 comme suit "pour la présentation du spectacle "Les Cul-Rieuses" ;

6 - décider de transférer les subventions accordées initialement à l'Union Départementale des MJC de Côte d'Or lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019 à la Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté ;

7 - m'autoriser, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 50

Abstentions : 6

Ne participe pas au vote : 1